



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses****Réunion commune de la Commission d'experts du RID
et du Groupe de travail des transports
de marchandises dangereuses**

Berne, 18-22 mars 2013

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Normes**Mise à jour des références aux normes à caractère général****Communication du Comité européen de normalisation (CEN)^{1, 2}**

1. À sa session de septembre 2012, le représentant du CEN a présenté le document informel INF.26 en précisant que le Centre de gestion du CEN-CENELEC avait mis en place un système d'examen systématique des références aux normes européennes dans le RID, l'ADR et l'ADN. Il a expliqué que le CEN soumettrait un document contenant les propositions d'amendements aux références et indiquant la portée et la nature des révisions ainsi que les contradictions possibles avec le RID, l'ADR et l'ADN. Le présent document a pour objet de fournir ces informations.

2. Le tableau qui figure dans le document informel INF.5 recense toutes les normes EN, EN CEI, EN ISO et EN ISO/CEI auxquelles il est fait référence dans la version de 2013 du RID, de l'ADR et de l'ADN, classées par numéro de référence actuel, ainsi que les versions révisées ou les normes les remplaçant, leur titre, le champ d'application de la norme et des renseignements sur la portée des amendements, les textes de référence du RID, de l'ADR et de l'ADN et la déclaration du consultant du CEN sur la conformité des nouvelles références au RID, à l'ADR et à l'ADN.

3. D'autre part, le Centre de gestion du CEN-CENELEC a publié les versions révisées des normes ou les normes remplaçant les normes actuelles sur une page Web spéciale du CEN.

¹ Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2010-2014 (ECE/TRANS/208, par. 106, et ECE/TRANS/2010/8, activité 02.7 c)).

² Diffusée par l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) sous la cote OTIF/RID/RC/2013/14.

4. Les membres de la Réunion commune sont invités à prendre note des amendements suggérés. Les observations peuvent être envoyées au consultant du CEN avant le 8 mars 2013, à l'adresse suivante: karol_wieser@yahoo.de. Le Groupe de travail sur les normes étudiera l'ensemble des observations au cours de la session de mars 2013.
 5. Il convient de rappeler que cette initiative du CEN concerne uniquement les normes EN, EN CEI, EN ISO et EN ISO/CEI et que plusieurs normes ISO doivent également être actualisées. Cependant, ce travail devra être dirigé par la Réunion commune en coopération avec l'ISO.
 6. Il convient de signaler que l'Allemagne s'emploie actuellement à vérifier que les références faites aux normes sont exactes et à jour dans l'ADN. Cela pourrait avoir une incidence sur les suggestions d'amendements aux références aux normes à caractère général dans l'ADN qui figurent dans le tableau en annexe.
-